

Bourse : les gagnants et perdants du nouveau PEA-PME

Les Echos n° 21534 du 02 Octobre 2013 • page 28

Une quarantaine de sociétés ayant une capitalisation inférieure ou proche de 1 milliard d'euros vont être exclues du PEA-PME.

Quelles valeurs vont profiter du nouveau PEA-PME ? Maintenant que les détails de ce nouveau dispositif ont été annoncés, les spécialistes cherchent à anticiper son impact précis.

D'après une étude de Gilbert Dupont, 424 sociétés cotées à Paris seraient éligibles à ce dispositif, sur un échantillon total de quelque 700 valeurs. Dans l'ensemble, toutes devraient bénéficier d'une augmentation des volumes. Dans l'hypothèse optimiste d'une collecte de 4,5 milliards d'euros sur ce PEA, les transactions pourraient augmenter de 23 %. « *Et cela va très probablement s'accompagner d'une hausse des cours* », précise Emmanuel Parot, analyste chez Gilbert Dupont.

Toutefois, certaines « midcaps » vont davantage profiter que d'autres du PEA-PME, compte tenu de la définition retenue. En effet, comme l'avaient dévoilé « Les Echos » (19 septembre), Bercy a fait le choix de critères fondés sur ceux de l'Insee, et non des critères de capitalisation boursière, pour définir les PME et ETI (entreprise de taille intermédiaire). Précisément, moins de 5.000 salariés, un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan inférieur à 2 milliards.

Le bureau de recherche estime que les valeurs les plus liquides vont être les premières bénéficiaires, avant que les gérants ne s'intéressent à de plus petites valeurs. Ainsi, plusieurs « grosses » sociétés, dans l'univers des ETI, vont être regardées de près par les gérants. Par exemple, Eutelsat (plus de 5 milliards d'euros de capitalisation), Rémy Cointreau (4 milliards), Eurotunnel (3,1 milliards) ou encore Ingenico (2,9 milliards d'euros).

A l'inverse, une quarantaine de valeurs moyennes (1), au sens boursier du terme, ne seront pas éligibles au PEA-PME, d'après une autre étude d'IDMidcaps, en l'état actuel de la loi, du moins. « *En général, lorsque les gérants français parlent de valeurs moyennes, ils visent les sociétés de moins de un milliard d'euros de capitalisation, mais cette définition et celle de l'Insee ne se recoupent pas totalement* », explique Sébastien Faijean, directeur associé de la société d'analyse.

Les loisirs particulièrement touchés

Les sociétés « écartées » représentent ensemble une capitalisation boursière de plus de 25 milliards d'euros et un effectif total de 581.539 personnes « *Parmi celles-ci, il y a tout un pan des services, qui emploient beaucoup de main d'oeuvre, et qui créent aussi de l'emploi* », souligne-t-il. Plusieurs secteurs sont concernés : dans les transports ou la logistique (Norbert Dentressangle, ID Logistics par exemple), les services informatiques au sens large (Alten, Altran, GFI Informatique, etc.), les services aux entreprises (Derichebourg, Crit, etc.), la distribution (Fnac), le médical (Medica, etc.), l'agroalimentaire (Bonduelle) ou encore les équipementiers auto (MGI Coutier). Les loisirs sont particulièrement touchés (Club Méditerranée, Euro Disney, Partouche, etc.). « *Des petites et moyennes valeurs qui auraient besoin de davantage de visibilité en Bourse deviennent*

de fait exclues de la poche sur les PME, s'inquiète-t-il. Au final, l'univers des sociétés éligibles va être surreprésenté par la technologie, la santé, ainsi que la communication et les médias ».

La liste des sociétés « exclues » sur lesechos.fr/document

M. A.

(1) 45 sociétés allant jusqu'à 1,3 milliard d'euros de capitalisation sur un échantillon excluant les valeurs foncières, les banques et assurances, notamment.